

Voici le texte de cette lettre:

THE CANADIAN CHAMBER OF COMMERCE

Le 20 juin 1951.

M. le Président et MM. les membres du
Comité de la Banque et du Commerce,
Chambre des communes,
Ottawa.

Messieurs,

Le Conseil exécutif de la Chambre de commerce du Canada est d'avis que l'échange réciproque d'accords commerciaux qui a résulté des longs pourparlers de Torquay (Angleterre), est utile au Canada, dans ce sens qu'il aide à nous rapprocher de l'objectif final qui est le commerce multilatéral et la libre circulation des capitaux dans le monde entier. Par conséquent, en principe, le Conseil exécutif approuve d'une façon générale les accords, mais regrette que les États-Unis, la Grande-Bretagne et les autres pays de la zone sterling du commonwealth n'aient pu se mettre d'accord sur des concessions commerciales réciproques. Le Conseil exécutif de la Chambre de commerce du Canada considère que tout effort tendant à abaisser les tarifs douaniers et à rendre le commerce plus libre mérite d'être approuvé.

La Chambre de commerce du Canada représente 700 boards of trade et chambres de commerce dans les dix provinces. Sa position officielle en matière de commerce international est formulée dans la déclaration officielle qui a été approuvée à la vingt et unième réunion annuelle, en septembre 1950 et qui est ainsi conçue:

COMMERCE INTERNATIONAL

Le Canada est une des principales nations commerçantes du monde. Tous les citoyens canadiens se ressentent de l'état de son commerce extérieur et, partant, l'encouragement de ses échanges commerciaux avec les autres pays doit nécessairement être un des points essentiels de tout programme national visant au maintien et au développement de la prospérité du Canada.

Les restrictions commerciales imposées par les gouvernements et le commerce par l'État depuis la fin de la deuxième guerre mondiale nous ont appris positivement qu'il est préférable de laisser le commerce extérieur (comme le commerce intérieur) aux soins de ceux qui sont le mieux versés en la matière et le mieux placés pour cela, c'est-à-dire les commerçants eux-mêmes. Les contingentements, restrictions et entreprises de l'État dans le domaine commercial ne pourront jamais remplacer le développement libre et naturel du commerce, tel qu'il est exercé par les commerçants qui, pour rester en affaires, doivent satisfaire les désirs de leurs clients. La Chambre de commerce du Canada demande instamment au Gouvernement de continuer de faire en sorte de supprimer les obstacles qui entravent le commerce international et de décourager le commerce par l'État.

La Chambre de commerce du Canada demande au gouvernement et aux particuliers de faire en sorte d'encourager le rétablissement du commerce multilatéral entre les nations, de permettre la libre circulation des capitaux dans le monde entier et de contribuer à la réalisation éventuelle de la libre convertibilité des devises monétaires.

Pendant et depuis la deuxième guerre mondiale le Canada a trouvé de nouveaux moyens de fabrication et pourrait fabriquer de nouveaux produits s'il était seulement possible de les écouler. La Chambre de commerce approuve les efforts tentés par le gouvernement et les hommes